

## Vérification périodique des installations électriques

Le diagnostic électricité est obligatoire avant la vente de tout bien immobilier dont l'installation électrique à plus de 15 ans. La durée de validité du diagnostic électricité est de 3 ans.



### Obligatoire

Le contrôle est obligatoire dans tout établissement recevant des travailleurs ou du public.



### Pour quels types de biens ?

Pour tout bien immobilier dont l'installation électrique à plus de 15 ans.

## Comment se déroule le diagnostic ?



### Pourquoi ?

Un contrôle annuel vise à assurer la protection des usages contre les risques d'incendie ayant pour cause une origine électrique.



### Quel processus ?

Le bureau de contrôle réglementaire va alors envoyer un avis de passage avec le nom de l'inspecteur technique, la date d'intervention et l'objet du contrôle.



### Par qui ?

Les contrôles des installations électriques se font par des organismes ayant obtenu un agrément du ministère de l'Intérieur.



### Quels rapports ?

Les comptes rendus Q18 et Q19 ne sont pas exigés par la réglementation de la protection contre le risque électrique mais par les assureurs.



## La réglementation

- Les arrêtés du 25 juin 1980 et du 22 juin 1990 dits règlements de sécurité pour la protection contre les risques d'incendie et de mouvements de panique dans les établissements recevant du public repris par les articles R. 123-12, 14 et 43 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) fixent les règles pour les ERP.
- L'article R.123-2 de ce code définit, quant à lui, les établissements recevant du public. Il s'agit d'établissements recevant des visiteurs à titre gratuit ou payant (musées, par exemple), des clients (commerces, hôtels, restaurants...) ou encore des patients (cliniques, par exemple)..



## La validité

Une vérification périodique annuelle